

ACTION CIVIQUE ARTISTIQUE

A L'OCCASION DU 67^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE

L'APPEL DU CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE

Mardi 15 Mars 2011
De 17h à 18h

Sur l'ensemble du territoire français

Devant des lieux symboliques du Service Public

(Mairies, écoles, bibliothèques, postes, trésors public...)

Nous appelons les adhérents de la Fédération des Arts de la Rue, sympathisants, artistes, administratifs et techniciens de tous secteurs et, plus généralement, tous ceux qui se sentent concernés, à se présenter le 15 mars 2011, entre 17h et 18h, devant des lieux symboliques du service public sur tout le territoire français : mairies, écoles, bibliothèques, postes, trésors public etc... pour un Acte Civique & Artistique dont voici la teneur :

Ils se tiendront, juchés sur un cageot, un escabeau, un tabouret ou tout objet le permettant, portant, au bras gauche, un brassard "Fragile" (comme on peut en trouver sur des cartons d'envoi) et liront, à haute et distincte voix, tout ou partie du texte qui suit. Cela peut être un acte solitaire ou collectif. Il peut être accompli en différents endroits au cours de l'heure prescrite. En soi, il n'implique ni commentaire, ni débat, mais chacun peut l'accompagner comme il lui plait.

Au nom du Conseil d'Administration de la Fédération des Arts de la Rue
Pierre Prévost
Président

« Mesdames, messieurs,

Le 15 mars 1944, le Conseil National de la Résistance, rassemblant les mouvements résistants de toutes obédiences, diffusait, sous le titre « LES JOURS HEUREUX », un appel en forme de programme dont la première partie consistait en une série de mesures immédiates pour remettre le pays rapidement en ordre de marche et dont la seconde partie annonçait un train de mesures profondes et structurelles pour que jamais au grand jamais ne puissent se reproduire les conditions qui avaient causé ou facilité l'invasion nazie, et l'instauration du régime de Vichy. Bon an mal an, ce programme a été appliqué et est devenu la base du système social et politique français. Plus de 60 ans après sa publication, les raisons qui en ont déterminé la rédaction peuvent être considérées comme toujours d'actualité. Ce pourquoi nous avons pensé qu'il n'était pas inutile de relire en ce lieu, représentatif du service public et d'une certaine conception de la politique, l'essentiel de la deuxième partie de ce programme.»

MESURES À APPLIQUER DÈS LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE

Unis quant au but à atteindre, unis quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre ce but qui est la Libération rapide du territoire, les représentants des mouvements, groupements, partis ou tendances politiques, groupés au sein du C.N.R. proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la Libération :

Afin d'assurer :

- L'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel ;
- La pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression ;
- La liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'État, des puissances d'argent et des influences étrangères ;
- La liberté d'association, de réunion et de manifestation ;
- L'inviolabilité du domicile et le secret de la correspondance ;
- Le respect de la personne humaine ;
- L'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi ;

AFIN DE PROMOUVOIR LES RÉFORMES INDISPENSABLES :

1. SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE :

- L'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie ;
- Une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général et affranchie de la dictature professionnelle instaurée à l'image des États fascistes ;
- L'intensification de la production nationale selon les lignes d'un plan arrêté par l'État après consultation des représentants de tous les éléments de cette production ;
- Le retour à la nation des grands moyens de production monopolisés, fruit du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques ;
- Le développement et le soutien des coopératives de production, d'achats et de ventes, agricoles et artisanales ;
- Le droit d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration, pour les ouvriers possédant les qualifications nécessaires, et la participation des travailleurs à la direction de l'économie.

2. SUR LE PLAN SOCIAL :

- Le droit au travail et le droit au repos, notamment par le rétablissement et l'amélioration du régime contractuel du travail ;
- Un rajustement important des salaires et la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine ;
- La garantie du pouvoir d'achat national par une politique tendant à la stabilité de la monnaie ;
- La reconstitution, dans ses libertés traditionnelles, d'un syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique et sociale ;
- Un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État ;
- La sécurité de l'emploi, la réglementation des conditions d'embauchage et de licenciement, le rétablissement des délégués d'atelier ;
- L'élévation et la sécurité du niveau de vie des travailleurs de la terre par une politique de prix agricoles rémunérateurs, améliorant et généralisant l'expérience de l'Office du blé, par une législation sociale accordant aux salariés agricoles les mêmes droits qu'aux salariés de l'industrie, par un système d'assurance contre les calamités agricoles, par l'établissement d'un juste statut du fermage et du métayage, par des facilités d'accession à la propriété pour les jeunes familles paysannes et par la réalisation d'un plan d'équipement rural ;
- Une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ;
- Le dédommagement des sinistrés et des allocations et pensions pour les victimes de la terreur fasciste.

4. UNE EXTENSION DES DROITS POLITIQUES, SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DES POPULATIONS INDIGÈNES ET COLONIALES.

5. LA POSSIBILITÉ EFFECTIVE POUR TOUS LES ENFANTS FRANÇAIS DE BÉNÉFICIER DE L'INSTRUCTION ET D'ACCÉDER À LA CULTURE LA PLUS DÉVELOPPÉE QUELLE QUE SOIT LA SITUATION DE FORTUNE DE LEURS PARENTS, AFIN QUE LES FONCTIONS LES PLUS HAUTES SOIENT RÉELLEMENT ACCESSIBLES À TOUS CEUX QUI AURONT LES CAPACITÉS REQUISES POUR LES EXERCER ET QUE SOIT AINSI PROMUE UNE ÉLITE VÉRITABLE, NON DE NAISSANCE MAIS DE MÉRITE, ET CONSTAMMENT RENOUVELÉE PAR LES APPORTS POPULAIRES.

Ainsi sera fondée une République nouvelle qui balayera le régime de basse réaction instauré par Vichy et qui rendra aux institutions démocratiques et populaires l'efficacité que leur avaient fait perdre les entreprises de corruption et de trahison qui ont précédé la capitulation. Ainsi sera rendue possible une démocratie qui unisse au contrôle effectif exercé par les élus du peuple la continuité de l'action gouvernementale.

L'union des représentants de la RÉSISTANCE pour l'action dans le présent et dans l'avenir, dans l'intérêt supérieur de la patrie, doit être pour tous les Français un gage de confiance et un stimulant. Elle doit les inciter à éliminer tout esprit de particularisme, tout ferment de division qui pourraient freiner leur action et ne servir que l'ennemi.

En avant donc, dans l'union de tous les Français rassemblés autour du C.F.L.N et de son président, le général De Gaulle !

En avant pour le combat, en avant pour la victoire, afin que VIVE LA FRANCE !

LE CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE

Une grande partie de ce programme a été effectivement appliquée après la guerre (sécurité sociale et retraites généralisées, contrôle des féodalités économiques à la Libération, droit à la culture pour tous, presse écrite délivrée de l'argent et de la corruption, lois sociales agricoles, etc...). Il constitue encore de nos jours le socle des conquêtes sociales aujourd'hui menacées.

france la fédération
nationale des arts de la rue 

Contact / informations :

C/o Maison des réseaux artistiques et culturels
221, rue de Belleville 75019 Paris
01 42 03 91 12 / 06 33 81 22 93
coordination@federationartsdelarue.org

www.federationartsdelarue.org